CDG07
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ARDÈCHE

Votre interlocuteur

: 04 75 35 68 10

Votre référence

Objet :

Lachapelle sous Aubenas, le 6 octobre 2021

Objet : résultats consultation contrat d'assurance groupe « risques statutaires » - collectivités d'au plus 20 agents CNRACL et résultats consultation agents IRCANTEC

PJ : formulaire de demande d'adhésion
Modèle de délibération
Modèle de lettre de résiliation à titre conservatoire

Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur le(a) Présidente,

Vous avez bien voulu confier au Centre de Gestion le soin d'engager une consultation du marché en vue de souscrire, dans le cadre d'une procédure de marché négocié, pour votre compte ainsi que celui d'autres collectivités du département, un contrat d'assurance groupe ouvert à adhésion facultative garantissant les risques financiers encourus à l'égard de votre personnel **en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.**

A l'issue de la procédure négociée à laquelle 2 candidats ont participé, le marché a été attribué par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion lors de sa séance du 24 SEPTEMBRE 2021 à la **compagnie CNP Assurances avec l'intermédiaire SOFAXIS**, après analyse et avis de la Commission d'Appel d'Offres.

AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL (collectivités au + 20 agents CNRACL)

- **Tous risques :** Décès + accident de service et maladie imputable au service + maladie ordinaire + longue maladie + maladie de longue durée + maternité + paternité :
  - **Taux 6,47 %**
  - **Remboursement des indemnités journalières à 90 %**
  - **Franchise 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire**
  - **Contrat souscrit en capitalisation sans reprise des antécédents**
  - **Date d'effet 1er janvier 2022**
  - **Durée 4 ans**
  - **Résiliation : préavis de 4 mois avant l'échéance annuelle**
  - **Délai de déclaration des sinistres : 120 jours**
  - **Services associés en matière de prévention des risques professionnels**

AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES OU CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC EFFECTUANT PLUS OU MOINS DE 150 HEURES PAR TRIMESTRE :

- **Tous risques :** Accident du travail/maladie imputable au service + maladie grave + maternité + maladie ordinaire :
  - **Taux 0,95 %**
  - **Franchise 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire**
  - **Contrat souscrit en capitalisation sans reprise des antécédents**
  - **Date d'effet 1er janvier 2022**
  - **Durée 4 ans**
  - **Résiliation : préavis de 4 mois avant l'échéance annuelle**
  - **Délai de déclaration des sinistres : 120 jours**
  - **Services associés en matière de prévention des risques professionnels**

Je vous rappelle que l'adhésion à ce contrat groupe est facultative et qu'elle peut intervenir pour les agents CNRACL et/ou les agents IRCANTEC. Il vous appartient désormais de décider d'adhérer ou non au contrat groupe lequel débutera le 1er janvier 2022 pour s'achever au 31 décembre 2025. Dans la mesure où vous décideriez d'adhérer à la proposition qui vous est faite, il convient que l'organe délibérant de votre collectivité délibère en précisant en particulier

Pour les collectivités relevant déjà du contrat groupe, il convient qu'elles délibèrent à nouveau pour pouvoir y adhérer au 1er janvier 2022. En l'absence de toute délibération, celles-ci ne seront plus assurées au 31 décembre 2021.

Pour celles non adhérentes à ce jour au contrat groupe, une délibération pour l'adhésion au 1er janvier 2022, ou à une date ultérieure, est également obligatoire ; De plus, il est rappelé que celles-ci doivent procéder à la résiliation de leur contrat actuel en respectant le préavis qui y figure.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me communiquer votre choix le plus rapidement possible, **en me transmettant votre délibération accompagnée de l'imprimé « demande d'adhésion » ci-joint.**

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur le(a) Président(e) à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
Maire de LARGENTIERE,

Jean-Roger DURAND

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 07 ARDECHE